

L'Education nationale reconnaît un lien direct entre un suicide et les conditions de travail

Le 1^{er} septembre 2013, Pierre J...., professeur d'électronique en série STI2D (sciences et technologies industrielles et du développement durable) du lycée Antonin-Artaud à Marseille a mis fin à ses jours à l'âge de 55 ans, expliquant dans une lettre adressée à ses collègues que « *le métier tel qu'il est devenu* » ne lui était « *plus acceptable en conscience* ».

Dans sa lettre, il dénonçait notamment les conditions de «la mise en place de la réforme» de l'ex-ministre de l'Education nationale Luc Chatel «faite à la hussarde dans un état d'affolement que l'inspection a du mal à dissimuler».

Les CHSCT (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail) «avaient alerté à l'époque l'administration sur la souffrance grandissante des personnels suite à cette réforme de la filière STI2D (Sciences et technologies industrielles et du développement durable) ».

Le recteur de l'académie d'Aix Marseille a annoncé vendredi lors d'un comité technique académique, réunissant représentants des personnels et de l'administration, que ce suicide était « *imputable au service* ».

«Cela signifie la reconnaissance du fait que ce geste a un lien direct avec le travail, que seul le travail explique ce geste. C'est aussi la reconnaissance des carences de l'administration dans l'accompagnement des personnels et les moyens accordés à la médecine de prévention», a précisé Séverine Vernet, secrétaire du CHSCT académique.



Vincent Peillon, alors ministre de l'Education, s'était rendu à Marseille mi septembre 2013 pour rencontrer les enseignants. (AFP)

CCF ET CONDITIONS DE TRAVAIL : TEMOIGNAGES (SUITE)!

Nous continuons à publier les témoignages des collègues et on s'excuse d'avance de prendre, seulement, quelques parties des textes. A vrai dire, on a été très surpris par la densité et les contenus des messages !!!

► « Voici mon point de vue sur les CCF des terminales et des 1ère pro Aménagement et finition du bâtiment: l'organisation des CCF est toujours compliquée pour les faire coïncider avec ceux des autres collègues et autres impératifs. Nous ne sommes pas à l'abri d'aléas (ex: un élève en arrêt maladie, etc.), nous nous organisons en début d'année et chaque année à la période fatidique, il faut revoir nos plannings, soit à cause d'aléas cités précédemment, soit parce que nous recevons entre temps des convocations pour corriger des BP, pour préparer, surveiller, corriger des épreuves, étant centre d'examen. Bref, cela génère une charge de travail considérable (préparation des sujets, commandes, planning, prise de contact avec les artisans qui viennent corriger les épreuves) à laquelle s'ajoutent la lecture et les corrections des rapports d'activités, des bacs blancs, les cours ; le suivi des autres classes (cours/PFMP) et la préparation des cabines (devis/commandes/mise en œuvre) pour recevoir des BEP ponctuels...» C...

► « Pour ce qui est de l'organisation des CCF de langues, au L.P xxxx, je n'ai pas trop de retour négatif à vous communiquer. Nous sommes en plein dedans, et c'est dans l'ensemble plutôt bien organisé. Je reste néanmoins convaincu qu'une épreuve ponctuelle apporterait plus de valeur au bac!!» H...

► « J'ai la chance de ne pas être concernée par les CCF cette année mais j'entends ce que me disent les collègues. Notre chef d'établissement adjoint nous a envoyé une note la semaine de la rentrée pour que tout le monde lui fasse une demande écrite sur les dates des CCF et on ne devait convoquer les élèves qu'après son approbation!!!! Sauf que tout le monde a calé ses CCF depuis bien longtemps!!!! De plus, il veut que les collègues lui déposent les sujets au moins 10 jours avant la date ce qui dans certaines matières est impossible (PSE par exemple, oral d'histoire-géo!!!).

Mes collègues de langue n'en peuvent plus de refaire les plannings pour faire passer tous les terminales entre les collègues qui ont des CCF et les convocations qu'elles reçoivent petit à petit les obligeant à changer chaque fois les ordres de passage.

Mon collègue de bois va pour la 2° année consécutive être obligé de faire tout seul les CCF professionnels pour les 1° et 2° année CAP et bien sûr les corriger tout seul. Il commence lui aussi à être sérieusement fatigué.

Beaucoup d'élèves ne viennent pas et il faut donc les reconvoquer. En même temps les élèves ne savent plus si c'est une évaluation comme les autres ou un examen!!!! Cela engendre beaucoup de stress et de fatigue dans la salle des profs ainsi que de la colère. » G....

► « Pour l'organisation des CCF en CAPA Productions Horticoles c'est "de la débrouille perso". On se gère entre collègues les élèves pour les épreuves pratiques et parfois les élèves sont livrés à eux-mêmes. Le chef de travaux n'organise rien et le directeur a d'autres chats à fouetter. » O...

► « Pour les CCF bien sûr toujours des problèmes dans l'organisation. Cependant des choses plus problématiques sont à venir, dans le nouveau référentiel Maintenance des véhicules automobiles le ministère a trouvé la parade : plus de CCF ni d'examen ponctuel mais l'épreuve de technologie et d'analyse de système sont remplacées par un dossier présenté à l'oral et pour le CAP il est possible qu'il n'y ait plus d'épreuve de technologie écrite !! » F...

Remarque sur ce dernier point : la tendance est de transformer les épreuves de technologie et d'analyse de système en CCF ou les remplacer par la soutenance d'un dossier. Et l'objectif principal est de cacher la réalité : les notes souvent catastrophiques !

Hors Classe et révision des notes administratives

La CAPA s'est tenue le jeudi 5 juin avec un ordre du jour plutôt chargé qui a nécessité 3 heures de commission avec de nombreux échanges.

Concernant l'avancement à la hors classe, pour cette année, comme nous vous l'avions dit, 125 collègues PLP sont promus. Comme l'an passé, Madame la Secrétaire générale a rappelé que le barème n'est qu'un élément indicatif pour l'accès à la hors classe. Ceci mérite quelques explications..... En effet, un avis « défavorable » du chef d'établissement ou du corps d'inspection (voire des deux) est un élément rédhibitoire pour accéder à la hors classe même si le barème est suffisant. Cette année, pour ce motif un collègue a été sorti du contingent des promus. Pour deux autres collègues, exclus eux aussi des promus, les motifs sont différents ; une sortie d'adaptation pour l'un et une déclaration d'inaptitude à enseigner pour le second.

Pour choisir les candidats qui occuperont ces trois places vacantes, comme le précise la circulaire, une attention particulière a été donnée aux personnes atteignant l'âge légal d'ouverture des droits à pension. En plus du critère de l'âge, la présidente de séance ne regardera que les candidats avec deux ou au moins un avis « extrêmement favorable ». Nous regrettons que la circulaire académique soit si peu précise à ce sujet et laisse place ainsi à autant d'adaptation. (il n'y a pas eu de GT Barème HC cette année). Il est bien compliqué d'expliquer à certains collègues non promus que d'autres avec un barème inférieur accèdent à la hors classe. En effet, la circulaire ne précise pas que des collègues classés aux rangs 190, 268 ou 208 se trouveront reclassés aux places 123, 124 ou 125 sous prétexte qu'ils sont âgés et qu'ils bénéficient d'au moins un avis « extrêmement favorable » ! Pour mémoire l'an passé, il fallait avoir au moins deux avis « très favorable » ! Lorsque le tableau de promotions a été mis au vote, nous nous sommes abstenus car il nous semble pas admissible que les critères de sélection soient modifiés en cours de CAPA. Néanmoins, deux syndicats sur cinq ont voté pour ce classement.

Concernant la révision des notes administratives, nous déplorons encore cette année, que certains chefs d'établissement n'hésitent pas à augmenter hors fourchette et au-delà de 0,5 points (ou 0,1pts) sans rapport circonstancié. Les chefs d'établissements qui procèdent ainsi, ne sont pas sans ignorer que cela aboutit inéluctablement à une harmonisation de la note administrative par le recteur donc à son rabaissement.

Nous avons informé nos adhérents des résultats de la capa mais nous restons à votre disposition pour davantage d'explications si nécessaire.

Mutations / mouvement Intra

La CAPA se réunira le mardi 17 juin 2014 à 15h00. 394 collègues PLP sont concernés par le mouvement intra. Encore cette année, le mouvement sera difficile par manque de postes et à cause des nombreux supports réservés aux stagiaires.

Nos commissaires paritaires assureront une permanence toute la soirée du 17 juin, vous pouvez les contacter par téléphone : 05 56 68 98 91 ou 06 63 34 94 67 ou par mail : snuepaquitaine@gmail.com

Le SNUEP-FSU adresse une lettre à Monsieur le Recteur concernant la visite médicale d'aptitude à la conduite routière.

« Monsieur Le Recteur,

Les PLP «conducteurs routiers» sont soumis, tous les 5 ans, à une visite médicale pour le renouvellement (obligatoire) de leur permis de conduire «poids lourd», comme les autres conducteurs routiers. Ce permis est indispensable aux PLP «conducteurs routiers» pour leur permettre d'accompagner leurs élèves en conduite à l'extérieur, sorties qui constituent un élément déterminant pour l'obtention du diplôme par les élèves.

Bien que la convention collective de cette profession prévoit que c'est l'employeur qui prend en charge le coût de cette visite médicale (de l'ordre de 33 euros), l'Académie de Bordeaux s'est jusqu'à présent refusée à assumer cette charge financière pourtant modeste si l'on considère le nombre de PLP «conducteurs routiers» qui y travaillent. Elle reste donc à la charge des collègues puisqu'elle n'est pas remboursée par la Sécurité Sociale ni prise en charge par une complémentaire. Ce n'est pourtant pas le cas dans toutes les Académies. Ainsi à Rennes, cette visite est prise en charge par le Rectorat, suivant ainsi les consignes du Ministère qui écrivait en 2006 :

« La visite médicale d'aptitude à la conduite routière pour les professeurs de lycée professionnel est obligatoire tous les cinq ans jusqu'à 60 ans, tous les deux ans après 60 ans. Elle s'effectue auprès d'un médecin agréé et est effectivement à la charge de l'employeur. Cette dépense relative aux visites médicales obligatoires s'impute sur le budget opérationnel du programme soutien de l'Académie concernée. »

Cela devrait concerner également la visite médicale des PLP «machinisme agricole et travaux publics » et les PLP dont l'enseignement de leur discipline nécessite un CACES.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Recteur, qu'une décision soit prise dans ce sens dans notre Académie. Il n'est pas juste que des collègues se doivent de payer des visites médicales obligatoires pour exercer leur métier d'enseignant. Par ailleurs, cela crée une inégalité de traitement entre les PLP des différentes disciplines d'enseignement.

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à cette demande, veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes salutations respectueuses. »

Nasr Lakhsassi, Secrétaire académique du SNUEP-FSU

Groupe de travail sur la carte des formations professionnelles

Dans le cadre du CAEN programmé le 23 juin 2014, le SNUEP a participé, ce vendredi 6 juin, à un GT sur les futures cartes des formations professionnelles. Dès le début, la majorité des syndicats a soulevé l'absence de documents de travail sachant que chaque proviseur concerné, **a reçu le projet de son établissement.** Notre démarche est simple, et on a insisté sur ce point : il faut donner toutes les informations aux équipes et mener des réflexions communes sur ces différents projets. Nous avons demandé que toutes les cartes soient étudiées y compris l'apprentissage et le privé. Cette réunion d'information nous a permis d'exprimer notre opposition à la politique de mixité des publics et des parcours.

Enfin, nous appelons toutes et tous les collègues à rester très vigilants et mener un débat dans tous les établissements concernés par ces projets tri-annuels (2015-2017). Dès la réception des documents officiels, on les communiquera à nos secrétaires locaux (S1).

Stagiaires

- ▶ Le 16 juin 2014 est la date limite pour la saisie des vœux pour les lauréats 2014 (admis et admissibles) ou d'une session antérieure, en report de stage.
- ▶ Le 20 juin 2014 est la date limite pour envoyer à la DGRH/B2-2 la majorité des pièces justificatives. Plus d'informations sur [notre Espace Stagiaires](#).
- ▶ Le SNUEP-FSU constate des pertes importantes de places au concours, amplifiées par les doubles admissions (CAPLP/CAPES et cette année session normale/session exceptionnelle). Déjà 421 postes perdus au niveau national !
- ▶ Pour les formations : Préparations concours souvent inexistantes, pas de formation spécifique mais des regroupements de PLP entre eux voire avec d'autres corps d'enseignement. Il devrait y avoir des parcours adaptés comprenant préprofessionnalisation, pré-recrutements amenant les candidats au niveau master, notamment ceux bénéficiant de dérogations de diplômes pour passer le concours.
- ▶ Les stagiaires seront en théorie à mi-temps service d'enseignement et mi-temps formation, mais 2/3 d'entre eux, pour les PLP, auront un service à plein temps. Leur formation sera donc conditionnée par les possibilités de remplacement, très aléatoires en EP.
- ▶ Les tuteurs seront plus nombreux, mais moins rémunérés et toujours pas formés !

Candidature pour les stages 2CA-SH

- 12 juin 2014 est la date limite pour le recueil des candidatures.
- Les formations proposées sont consultables sur : <http://formation.ac-bordeaux.fr>
- Plus d'informations sur notre [Espace ASH](#)

Communiqué commun des organisations syndicales de la Fonction publique CFDT, CFTC, CGT, FA-FPT, FSU, Solidaires, UNSA

Après la mobilisation du 15 mai dernier, le gouvernement a dû faire une proposition, reconnaissant ainsi l'existence d'un problème important de pouvoir d'achat pour les agents publics.

Les organisations syndicales de la Fonction publique CFDT, CFTC, CGT, FA-FPT, FSU, Solidaires, UNSA ont entendu les hypothèses, avancées par la ministre de la Fonction publique, d'allègement dégressif des cotisations retraites. Un nouveau rendez-vous est fixé le 11 juin prochain.

Nos organisations n'ont pas aujourd'hui les réponses aux questions qu'elles posent ensemble sur la politique salariale et l'emploi public.

Elles réitèrent leur demande d'un rendez-vous salarial incluant la question de la valeur du point d'indice.

Paris le 28 mai 2014

DANS NOS LP/ EREA/SEGPA :

NOUS FORMONS DES CITOYENS A PART ENTIERE

LP Cousteau, Saint-André de Cubzac :

« Hier, les secondes de bac professionnel Maintenance des équipements industriels (MEI) du lycée Philippe-Cousteau participaient ce vendredi à Carcans au Challenge académique de char à cerf-volant, avec des lycées professionnels de Langon, Lormont, Bègles et Eysines. Ce projet est intitulé Kite Buggy Inter Lycées. Après une première initiation au char à cerf-volant, les élèves avaient pour mission d'en fabriquer un pour ensuite défier les autres établissements. L'idée de participer à ce projet est venue des professeurs de maintenance. En avril 2013, lors d'une réunion, la filière maintenance faisait le constat du manque de motivation des élèves et d'une perte d'effectifs. Le challenge de char à cerf-volant leur a semblé l'opportunité à la fois pour promouvoir la filière mais aussi pour impliquer davantage les lycées. Ils ont d'ailleurs intitulé l'ensemble du projet : « La maintenance, c'est dans le vent », jouant sur le sens propre comme sur le sens figuré. » S.O

LP de Jurançon :

« Un 4x4 réformé est offert par ErDF à l'association "Manuels sans frontières". Il est destiné à un centre de formation agricole du Burkina Faso où il servira aussi au transport des malades. Dans le cadre d'Educado Solidaires, engagement d'établissements scolaires du Béarn sur des projets humanitaires, le lycée professionnel Campa de Jurançon est choisi pour la remise en état totale du véhicule : mécanique et carrosserie.

La proviseur à Campa obtient de généreux donateurs les pièces mécaniques et la peinture. Grâce au travail des classes de première et terminale et de leurs professeurs, le vieux 4x4 bleu roi EDF, s'est transformé en une ambulance toute blanche. Il était prêt pour le salon Educado. » République des Pyrénées

LP de Ribérac :

« Vendredi 7 mars, dans le cadre de la Journée internationale du droit des femmes, sous l'égide de l'association Femmes Solidaires Dordogne, 25 élèves de terminale bac pro secrétariat du lycée Arnaud-Daniel ont présenté une exposition à l'office de tourisme de Ribérac.

Celle-ci fait part de leurs réflexions sur les droits des femmes et sur l'égalité des sexes dans de nombreux domaines. En lisant les témoignages des élèves, on peut se rendre compte qu'une certaine ségrégation peut aussi exister, au sein d'une classe à majorité féminine, de la part des filles à l'égard de leurs camarades masculins qui devraient se destiner à exercer une activité professionnelle « plus virile » à leurs yeux.» S.O

SEGPA Lamoulie, Miramont de Guyenne :

« Depuis plusieurs années maintenant, les élèves de la Section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) du collège Didier-Lamoulie montent leur propre projet théâtral, épaulés par la professeure documentaliste.

Les sept élèves de la classe de 4e ont écrit leur pièce, fabriqué les décors, assuré les bruitages et choisi l'encadrement sonore. Une pièce dont la trame met tout naturellement en scène des jeunes et des personnes âgées (tous les rôles étant joués par les collégiens) qui échangent et s'entraident d'une manière drôle et tendre à la fois. Et en plus de leur pièce, les élèves ont aussi fabriqué et proposé des jeux de société adaptés aux personnes âgées tandis, qu'en échange, ceux-ci ont choisi de leur apprendre la belote. » S.O